Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Longueuil, le 28 août 2015

V/Réf : 151-07923-00
N/Réf : 2004 34813

Objet : Demande d'accès concernant :
Lots 5 447 815, 5 447 816, 5 447 817, 5 447 817, 5 447 818, 5 447 819 et 5 447 820du cadastre du Québec ainsi que ses anciennes dénominations du cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 28 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction du 3 juillet 1997 (2 pages);
2. Certificat d'autorisation du 24 septembre 2003 (2 pages) :
3. Modification de CA du 23 avril 2009 (2 pages);
4. Rapport de l'inspection du 20 novembre 1996 (2 pages);
5. Rapport de l'inspection du 26 juin 1997 (3 pages);
6. Rapport de l'inspection du 28 octobre 2010 (8 pages);

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

...2

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 274
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l’accès aux documents

p. j. (7)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

Direction régionale de la Montérégie

LES PARCS QUÉBÉCOIS 1895-1995

CERTIFIÉ

Valleyfield, 3 juillet 1997

AVIS D'INFRACTION

9010-7749 Québec inc.
634, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec
H3C 1C7

N/Réf. : 7330-16-01-0902600

Objet : Les lots P-2, P-3, P-4, P-6, P-7, P-9, P-10, P-11, P-12, P-13, P-14, 10-61, 11-56 et 12-120 du cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île Perrot.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 26 juin 1997 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi:

1. - Vous avez procédé à l'installation d'un dispositif pour le traitement des eaux usées sans avoir obtenu une autorisation préalable;
   - Loi sur la qualité de l'environnement
   . article 32.

Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 28 juillet 1997.

...2

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation.

N/Réf. : 7330-16-01-0902600 Le 3 juillet 1997

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec madame Régine LeBlanc au [514] 370-3085.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le responsable du bureau
de Valleyfield,

Ronald LeBlanc
pour : Serge Lévesque

SL/RLB/sp

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Longueuil, le 23 avril 2009

MODIFICATION

Club de golf Atlantide
2201, boulevard Don Quichotte
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7P2

N/Réf. : 7440-16-01-0017200
400577368

Objet : Agrandissement du terrain de golf

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 24 septembre 2003, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

> Agrandissement du terrain de golf existant de 18 trous par l'ajout de 18 nouveaux parcours, incluant la construction de nouveaux lacs artificiels et la modification de lacs existants. Le suivi de la qualité des eaux souterraines et de l'eau des lacs sera fait 4 fois par année, les paramètres à analyser sont les nitrites, les nitrates, le phosphore total, le potassium, le pH ainsi que les pesticides utilisés au cours des 5 dernières années. Un rapport annuel sera présenté au ministère de l'Environnement.
>
> Les travaux seront exécutés sur les lots 2, 3, 4, 6, 9 et 10 du cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, dans la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

À la suite de votre demande datée du 4 avril 2008, reçue le 9 avril 2008 et complétée le 2 mars 2009, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

L'échantillonnage des eaux souterraines se fera dans les forages F1, F2 et F3, tandis que l'échantillonnage de l'eau de surface se fera à la sortie de l'étang n° 6. La fréquence d'échantillonnage sera de 3 fois par année.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au MDDEP, datée du 4 avril 2008, signée par Manuel Folla du Club de golf Atlantide;
- Lettre au MDDEP, datée du 26 février 2009, signée par Manuel Folla du Club de golf Atlantide.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification du certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

PP/NT/nt

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction régionale de la Montérégie
Bureau régional de Valleyfield

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-16-01-0902600 DATE DE RÉDACTION : 96-11-22

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 96-11-20 HEURE : - Arrivée : 8 heures 45
- Départ : 9 heures 00

. INSPECTRICE : Régine LeBlanc, tech.

. ACCOMPAGNÉ DE : Nil

. LIEU INSPECTÉ

2201, boul. Don Quichotte
Notre-Dame-de-L'Île-Perrot

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Club de golf Atlantide
2201, boul. Don Quichotte
Notre-Dame-de-L'Île-Perrot
J7V 7P2

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontré "Nil"

NOM / ADRESSE	TÉLÉPHONE
	(514)

. PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
Nil		(514) (514) (514)

. PIÈCES ANNEXÉES : ___ photos

. BUT : Vérifier si le demandeur a construit illégalement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7330-16-01-0902600 DATE DE RÉDACTION : 96-11-22

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis présenté au club de golf et les accès étaient barrés sauf un trottoir où les voiturettes peuvent passer d'un côté à l'autre de Don Quichotte. Je me suis rendu à l'édifice principal et j'ai constaté que tous les petits pavillons étaient fermés pour l'hiver. Au pavillon principal, il semble que le restaurant soit ouvert pour les brunchs du dimanche, mais au moment de mon passage il n'y avait personne.

J'ai donc décidé de ne pas chercher l'endroit où peut être cette installation.

3. CONCLUSION

Je considère que ce mandat ne m'a pas été donné dans la saison propice. L'activité sur les terrains de golf n'étant pas très grande à la fin octobre et en novembre je conclus que cette inspection devrait plutôt être reprise en saison d'opération des terrains de golf afin de voir s'il y a des problèmes, une fréquentation de cette toilette et de constater si elle fonctionne à l'eau.

4. RECOMMANDATIONS

Je recommande de faire cette inspection si elle est nécessaire en saison de fonctionnement des terrains de golf.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : _____ DATE : 96-11-22
Régine LeBlanc, tech. AA MM JJ

. VÉRIFIÉ PAR : Ronald Robillard DATE : 96-11-25
Ronald Robillard AA MM JJ
Chef de la division contrôle

.COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

vu 96-12-16

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction régionale de Estrie et Montérégie
Région de Montérégie
Bureau de Bromont

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-10-28 (AAAA-MM-JJ)	**Heure d'arrivée :** 9 h 15	**Heure de départ :** 10 h 28
Inspecteur : Maxime Bisson	**Accompagné de :** ----------	

No intervention : 300623864	**No gestion documentaire :** 7360-16-01-0900800
Type d'intervention : Inspection	**No document :** 400769292
Type de demande liée : Programme de contrôle	**No demande :** 200266247

But de l'inspection : Inspection de contrôle en vertu du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Club de Golf de l'Île Perrot inc.

Nom usuel du lieu : Ile-Perrot golf & Country club inc.

Localisation du lieu inspecté *(adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre)* **:**
1717, boulevard Don Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, J7V 5V6

No du lieu : X2074540	**Type de lieu :** golf
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 45.3519 -73.9019	

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Club de Golf de l'Ile Perrot inc.	----------	Y2046883

Conditions météo

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Earl Lasalle	Directeur général	514 453-1717 ( )
		( )
		( )
		( )
		( )
		( )

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s.o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☐ **preuve de statut**	

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ **oui**	☐ **non**	☒ **s.o.**

Photos numériques

Nombre de photos prises : 5	Nombre de photos annexées : 23

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Canon Powershot A1000IS.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la ***Directive sur la gestion des photos numériques***.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-16\bisma02\7360-16-01-0900800\2010-10-28

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos ----------.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
☐ **Croquis**		
☐ **Plan**		
☐ **Carte**		
☐ **Autre**		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☐ **eau**			
☐ **air**			
☐ **sol**			
☐ **matières résiduelles**			
☐ **matières dangereuses**			
☐ **matières dangereuses résiduelles**			
☐ **flore**			
☐ **faune**			
☐ **autre, précisez**			

Date de l'inspection : 2010-10-28	No de gestion documentaire : 7360-16-01-0900800

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Je me présente au chalet principal où je fais la rencontre de monsieur Earl Lasalle, directeur général. Je l'informe du but de ma visite et lui demande s'il peut me montrer les prélèvements d'eau effectués sur le terrain. Il m'informe qu'il n'y a aucun problème.

Avant de nous diriger sur le terrain, je m'assois avec monsieur Lasalle afin de lui présenter et expliquer le règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau qui est rentré en vigueur en septembre 2009. Je lui remet du même coup quelques documents soit : un exemple de registre, le règlement en bref et un exemple d'un formulaire de déclaration.

Informations reçues de monsieur Lasalle :

- Le club de golf comporte 18 trous.
- Tout le terrain est irrigué soit les verts, les allées et les tertres de départ.
- L'eau utilisée pour l'arrosage du terrain est puisée qu'à un seul endroit soit dans un lac artificiel. Ce lac a été creusé à même un cours d'eau.

Je constate à proximité d'un lac artificiel (N45° 21' 37.5" W073° 54' 08.6") une station de pompage (photo 1). Je constate un équipement de mesure qui est installé sur la conduite de la station (photo 2). L'eau utilisée est enregistrée dans l'ordinateur de la plateforme de contrôle (photo 3).

Avant de quitter les lieux, j'informe monsieur Lasalle qu'il doit nous transmettre avant le 31 mars suivant l'année visée, leur déclaration des prélèvements d'eau. Je l'informe que la méthode priorisée est de ce déclarer via notre site internet. Je l'informe aussi de l'importance de tenir un registre de leurs prélèvements d'eau pour chacun des mois de l'année. Je lui remet ma carte et l'informe qu'il peut m'appeler pour toutes autres informations.

Date de l'inspection : 2010-10-28	No de gestion documentaire : 7360-16-01-0900800

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

- J'ai constaté un site de prélèvement d'eau dans un cours d'eau. La station de pompage est munie d'un équipement de mesure.

6. Recommandations

- Fermer le dossier.
- S'assurer qu'il nous transmettre leur déclaration pour 2010.

Signature : Maxime Lirette	Date de rédaction: 2010/12/17 Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jonathan Davies	Fonction : Chef d'équipe
Signature : Jonathan Davies	Date : Année/mois/jour 2011-01-17.
Commentaires :	

Date de l'inspection : 2010-10-28	No de gestion documentaire : 7360-16-01-0900800

Carte

No : 001	Titre : Carte de localisation du Club de Golf de l'Île Perrot inc.

Dessiné par : Maxime Bisson	Note : La carte présentée est tirée du logiciel *ATLAS SAGO.*
Lieu : Club de Golf de l'Île Perrot inc.	
Échelle : 1 : 39 254	

Date de l'inspection : 2010-10-28	No de gestion documentaire : 7360-16-01-0900800

Croquis

No : 002	Titre : Localisation des sites de prélèvements d'eau.

Dessiné par : Maxime Bisson	**Note :** Le croquis présenté est tiré du logiciel *ATLAS SAGO.*
Lieu : Club de Golf de l'Île Perrot inc.	Position et direction de la photo
Échelle : 1 : 5 004	

Date de l'inspection : 2010-10-28	No de gestion documentaire : 7360-16-01-0900800

Annexe - Photos

Photo no : 001

Fichier : IMG_1280.jpg

Description : Station de pompage.

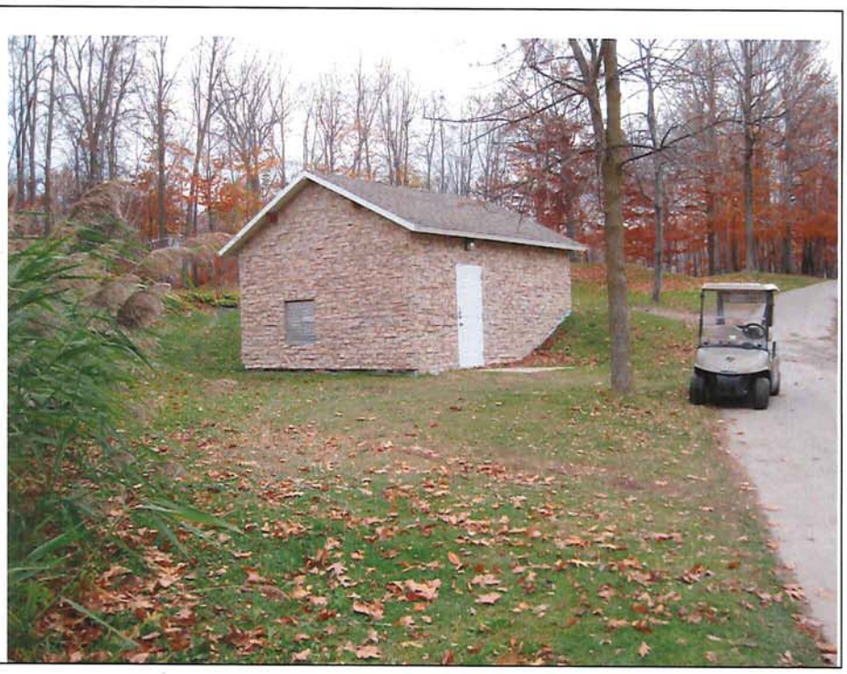

Photo no : 002

Fichier : IMG_1281.jpg

Description : Équipement de mesure de la station de pompage.

Photo no : 003

Fichier : IMG_1283.jpg

Description : Plateforme de contrôle de la station de pompage.

Date de l'inspection :	No de gestion documentaire :

Photo no :	
Fichier :	
Description :	

Photo no :	
Fichier :	
Description :	

Photo no :	
Fichier :	
Description :	